

Lutte contre les pénuries de médicaments : les entreprises du médicament souhaitent une solution pragmatique et responsable

Les ruptures d’approvisionnement constituent une préoccupation majeure pour les entreprises du médicament.

C’est la raison pour laquelle le Leem avait, dès février 2019, lors de la présentation de son plan d’action pour réduire les ruptures d’approvisionnement, proposé qu’un stock de sécurité renforcé soit mis en place pour les médicaments les plus indispensables (médicaments d’intérêt sanitaire et stratégique – MISS), c’est-à-dire ceux pour lesquels il n’existe aucune alternative thérapeutique et dont la rupture entraîne un risque vital pour les patients.

La loi de financement de la Sécurité sociale 2020 a, quant à elle, prévu la possibilité de renforcer l’obligation de stockage des médicaments dans la limite de quatre mois (article 48).

Certaines associations de patients s’expriment aujourd’hui pour demander l’application d’une obligation de stockage de quatre mois à l’ensemble des médicaments d’intérêt thérapeutique majeur (MITM).

Le Leem rappelle que les MITM représentent aujourd’hui la moitié des 15 000 spécialités pharmaceutiques commercialisées en France et qu’en conséquence une obligation de stockage de quatre mois pour l’ensemble de ces produits est matériellement irréalisable.

Par ailleurs, le Leem souligne qu’il s’agit majoritairement de médicaments anciens, faiblement valorisés. L’allongement excessif de la durée de stockage de ces médicaments modifierait profondément leurs conditions d’exploitation et conduirait probablement certains fournisseurs à les retirer du marché.

A l’arrivée, loin de régler le problème des ruptures d’approvisionnement, une durée de stockage trop contraignante aurait donc pour effet de les aggraver.

Par ailleurs, comme l’a montré la récente crise sanitaire du Covid-19 avec l’explosion de la demande de certains produits de réanimation, les médicaments doivent pouvoir circuler

librement pour couvrir les besoins des patients là où ils se trouvent. Même s'il n'existera jamais de risque zéro en matière de lutte contre les ruptures, c'est grâce à une mobilisation à l'échelle mondiale que les entreprises parviennent à mieux gérer les tensions d'approvisionnement.

Le Leem est favorable à la sécurisation des stocks des médicaments les plus indispensables mais dans le cadre d'un dispositif pragmatique et responsable, dans l'intérêt des patients. Il s'oppose en revanche à tout réflexe protectionniste qui, s'il s'étendait à l'échelle planétaire, priverait l'ensemble des patients de l'accès aux traitements dont ils ont besoin.

Le Leem invite une nouvelle fois à une solution réaliste et réitère son souhait d'associer les patients à cette démarche.

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 -06 60 46 23 08 – 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 - email : vpautre@leem.org